



Nombre de conseillers	14	
En exercice	14	7.5
Présents	11	
Votants par procuration	0	
Absents	3	
Total des votes	11	

L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre 2025 à 17h30, les membres du Bureau Exécutif de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 9 décembre 2025 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

ELUS PRESENTS :

Mme DE ANDRES, M. HANGARD, Mme DUONG, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, M. TIMON, Mme. DUTILLOY, M. DOUYERE, M. COUREL, M. SIMON

ELUS ABSENTS :

M. BONVOISIN, Mme GAUTIER, M. PLATEL

N°DEL_0146_2025 Subventions aux associations - complément

Les relations entre associations et pouvoirs publics sont aujourd’hui très développées. La vitalité du secteur associatif n'est plus à démontrer, les associations occupent dans de nombreux domaines une place privilégiée.

Les actions de nombreuses associations viennent en soutien ou en complément de celles des pouvoirs publics ; elles ont vocation à les inspirer. Ainsi, les associations aux côtés des pouvoirs publics pour la mise en œuvre d'actions au service de l'intérêt général, dans une démarche partenariale privilégiée doivent être encouragées car elles sont de nature à favoriser l'initiative associative et l'innovation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-10 et L5215-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°100-2022 du 29 septembre 2022 fixant les délégations du conseil au bureau exécutif,

CONSIDÉRANT l'intérêt de soutenir les associations du territoire,

CONSIDÉRANT La demande de subvention transmise par l'association Rougemontier Activités,

CONSIDÉRANT l'accord des membres du Bureau Exécutif sous réserve d'un complément d'information, fournis depuis par la mairie de Rougemontier,

*Le Bureau Exécutif décide,
Après en avoir délibéré*

*Ne prenant pas part au vote : E Dutilloy pour le Téléthon Pont-Audemer Val d eRisle
A l'unanimité,*

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes dans le cadre des crédits budgétaires 2025 :

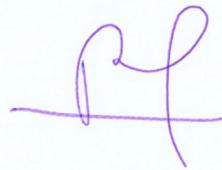
Associations	Attributions 2024	Demandes	ID: 027-200065787-20251215-DEL_0146_2025-DE
Rougemontier Activités		900 €	900 €
Téléthon Pont-Audemer Val de Risle		500 €	500 €
TOTAL			1 400€

- **D'AUTORISER** le Président ou son Représentant, à signer les conventions avec les associations si nécessaire, et en particulier lorsque la somme de la subvention est supérieure à 500 euros.

Pont-Audemer, le 15 décembre 2025

le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure




Francis COUREL